



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 14 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze mars à dix sept heures quarante cinq, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 19 février 2025, s'est réunie en présentiel à l'Hôtel du Département, sous la Présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 70 membres sur 223

Ont donné pouvoir : 24

Collège « Département » :

M. Gérard BLONDEAU à M. François DAUGERON

Collège « Communautés de Communes » :

M. Alain DERVILLÉ – Chabris – Pays de Bazelle à Mme Carole BRANCHEREAU – Champagne Boischauts

Collège « Communes » :

M. Francis RABILLÉ – Briantes
à M. Pascal BEIGNEUX - Clion-sur-Indre

M. Bruno MALOU – Brives
à Mme Béatrice LLORENS – Le Menoux

M. Didier GUENIN – Buxières-d'Aillac
à Mme Agathe NIVET - Paudy

M. Jérôme GABILLAUD – Ceaulmont
à M. Antoine DEL MORAL - Coings

M. Bernard MARCHAND – Chabris
à M. Karl FIRMIN - Bonneuil

M. Stéphane CALARD – Chaillac
à M. Joseph FORGET - Vijon

M. Claude DAUZIER – Chasseneuil
à M. Stéphane VANAULT - Neuvy-Pailloux

M. Lionel BROUARD – Ciron
à M. Jean-Pierre ARNOUX - Concremiers

M. Michel ROUSSEAU – Lignerolles
à M. Claude ALAPETITE - Montlevicq

M. Jean-Michel MULTON – Lureuil
à M. Philippe MAUBOIS - Douadic

M. François LÉGER – Luçay-le-Mâle
à Alain GOURINAT - Pommiers

M. René DELFOUR – Mosnay
à M. François BROGGI - Badecon-le-Pin

M. Patrick NONIN – Nohant-Vic
à M. Antoine MICHOT - Thevet-Saint-Julien

M. Guy LÉVÊQUE – Préaux
à M. Christian LAFAYE - Sainte-Fauste

M. Philippe CHARRET – Roussines
à M. Karl PAWLOWSKY - Montgivray

M. Jean-Michel GUILLEMAIN – Rouvres-les-Bois
à M. Claude NIVET - Sougé

Mme Elisabeth GAULTIER – Fontenay
à M. Jean-Claude ETIENNE - Liniez

M. Philippe PATRIGEON – La Berthenoux
à M. Louis-Patrick BARDON - Chouday

M. Gilles REDON – La Châtre-l'Anglin
à M. Pascal BERTHON - Lignac

M. Pierre ROUSSEAU – Saint-Valentin
à M. Pascal CUTARD - Saint-Denis-de-Jouhet

M. Pascal PAUVREHOMME – Sainte-Lizaigne
à Mme Christiane HUOT - Frédille

M. Jean-Jacques PREL – Verneuil-sur-Igneraie
à M. Didier BRUNET - Sazeray

Etaient absents excusés : 17

ORDRE du JOUR de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1- Adoption du compte de gestion 2024 de l'Agence

Le Président présente le compte de gestion de Monsieur le Comptable Public qui paraît en tout point régulier.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le compte de gestion 2024, il est procédé au vote.

Le compte de gestion 2024 est adopté par 94 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Adoption du compte administratif 2024 de l'Agence

Le compte administratif des dépenses et des recettes de l'Agence Technique Départementale 36 pour l'année 2024 est soumis aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, et débattu sous la présidence de M. Claude DOUCET Vice-président.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le compte administratif 2024, il est procédé au vote. Le Président DAUGERON n'y prend pas part.

Le compte administratif pour l'exercice 2024 est adopté par 93 voix, aucune abstention ni vote contre.

3- Admission de nouveaux membres au sein de l'Agence

Il est proposé aux membres d'accepter la modification du périmètre de l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36) suite à la demande de trois communes éligibles : BELABRE, LANGE et SAINT-PIERRE-DE-JARDS.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

L'adhésion des Communes de BELABRE, LANGE et SAINT-PIERRE-DE-JARDS à l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36) est approuvée par 94 voix, aucune abstention ni vote contre.

4- Budget 2025 de l'Agence

Il est proposé d'examiner le budget pour l'année 2025.

Comme pour les années précédentes, les moyens nécessaires pour réaliser les missions de l'ATD36 sont mutualisés avec les moyens d'ingénierie de la Direction des Routes du Département répartis sur l'ensemble du territoire. Cette mutualisation permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des adhérents tout en mobilisant des ressources du siège de la Direction des Routes lorsque cela est nécessaire (*expertise, moyen du système d'informations géographiques, service marchés publics ...*).

Compte tenu du nombre d'adhérents à la date de rédaction du rapport et de la charge estimée d'activités, il est prévu 6,75 équivalents temps plein (ETP) sur cette année pour l'exécution des missions de l'ATD36.

Le budget de l'agence est géré en comptabilité directe par le Comptable Public au moyen de la nomenclature comptable M57.

Le fonctionnement de l'agence s'appuie sur les personnels et infrastructures du Département. Le budget de l'ATD36 prend donc en charge les dépenses relatives à 6.75 ETP pour 2025.

Le budget présenté au vote pour l'année 2025 se compose alors comme suit :

- en dépenses :

Remboursement des frais de personnels :	302.176,54 €
Remboursement des frais généraux :	
. Site internet	15.000,00 €
. Frais de véhicule et divers moyens mis en œuvre par le Département pour l'exécution des missions	39.661,83 €

- en recettes :

Comme les années précédentes, les recettes de l'agence sont constituées des cotisations des adhérents calculées sur la base de la population totale en vigueur issue des données actualisées INSEE du 1^{er} janvier 2025. Le montant de la cotisation des communes et communautés de communes reste fixé en fonction de la population concernée. Le Département cotise à hauteur de 1 € par habitant, ainsi que les communes et communautés de communes qui adhèrent sur le même territoire compte tenu de leurs compétences partagées. Dans les autres cas, le montant de la cotisation est défini sur la base de 1,50 € par habitant. Les cotisations sont donc établies pour 2025 sur les mêmes bases que les neuf années précédentes. S'ajoutent à ces recettes prévisionnelles le résultat de clôture 2024 d'un montant de 52.632,87 €.

Les cotisations des adhérents sont arrêtées conformément aux annexes 2 et 3 pour l'année 2025 et le budget en recettes pour 2025 est arrêté comme suit :

Cotisations des adhérents réparties comme suit :		304.401,50 €
- communes :	141.069,00 €	
- communautés de communes :	51.762,50 €	
- Département :	111.570,00 €	
Résultat de clôture 2024		52. 632,87 €

Mission complémentaire :

Une mission complémentaire pour l'assistance à la mise en œuvre de travaux dont le montant cumulé sur l'année est inférieur pour un adhérent à 30.000 € H.T. pourra être sollicitée auprès de l'Agence. L'exécution de cette prestation donne lieu à cotisation complémentaire.

Il est proposé de maintenir le taux de cotisation à 4 % du montant des travaux.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le budget 2025 de l'Agence, il est procédé au vote.

Le budget 2025 de l'Agence est adopté par 94 voix, aucune abstention ni vote contre.

5- Rapport supplémentaire : admission d'un nouveau membre au sein de l'Agence

Il est proposé aux membres d'accepter une nouvelle modification du périmètre de l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36) suite à la demande de la commune de MIGNY éligible reçue après l'envoi des convocations le 19 février 2025.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

L'adhésion de la Commune de MIGNY à l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36) est approuvée par 94 voix, aucune abstention ni vote contre.

Avant de clore cette Assemblée Générale Ordinaire, MM. François DAUGERON, Président de l'ATD36 et Yann MICHON, Directeur de l'ATD36 présentent aux membres de l'Assemblée Générale le rapport d'activité de l'Agence Technique Départementale qui fête ses 10 ans d'existence.

Deux membres de l'ATD36 ont bien voulu apporter un témoignage sur des actions réalisées par les services de l'ATD36, pour le compte de leur collectivité :

- M. Philippe MAUBOIS, Adjoint au Maire de DOUADIC, indique avoir sollicité une mission d'assistance auprès de l'ATD36 pour examiner un problème de sécurité routière sur une voie communale lié à l'inondation de la chaussée lors d'événements pluvieux importants. Dans ce cadre, les services de l'ATD36 ont réalisé d'une part un diagnostic qui a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements du réseau d'eau pluvial existant et d'autre part, produit un plan d'action chiffré qui conduit à apporter des solutions concrètes à la commune.
- M. Roland CAILLAUD, Maire de POULIGNY-SAINT-PIERRE, explique à son tour, avoir sollicité les services de l'ATD36, du CAUE36 et du Département (*Direction des Routes et de la DATER*) dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain. M. CAILLAUD souligne l'intérêt de disposer d'une ingénierie publique en capacité de produire une étude de faisabilité avec la définition d'un programme de travaux accompagné d'une approche financière pour aider à la prise de décision en amont d'une mission de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de ces différents échanges, le Président de l'ATD36 remercie vivement toutes les personnes présentes et lève la séance à 19 heures.

Fait à CHATEAUROUX, le 14 mars 2025

Le Président



François DAUGERON